



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Une recette simple et efficace

Processus naturel permettant de réduire jusqu'à 30 % le poids de la poubelle et de produire un amendement naturel (substance incorporée au sol pour en améliorer ses propriétés)

Le bon équilibre

- Varier les déchets de nature différente
- Maintenir une humidité suffisante
- Aérer le compost en mélangeant régulièrement

DIRECTION DES DÉCHETS

0 800 33 54 68 Service & appel gratuits

(appel gratuit depuis un poste fixe)

**Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h**



niort agglo
Agglomération du Niortais

**CHARTRE
D'UTILISATION DES
COMPOSTEURS
DOMESTIQUES**

Niort Agglo sensibilise les habitants à la réduction des déchets ménagers et assimilés. La promotion du compostage domestique s'inscrit dans les actions proposées. Le premier composteur est mis gratuitement à disposition des habitants du territoire.

Objet de la charte

La présente charte détermine les modalités d'utilisation des composteurs à biodéchets (déchets alimentaires et de jardin).

Modalités de mise à disposition

Le composteur et éventuellement un bio seau seront remis gratuitement sur demande contre signature de la présente charte.

Modalités de renouvellement

Le renouvellement implique le règlement de la somme fixée selon délibération du 27 septembre 2021.

L'avis de paiement est envoyé ultérieurement à l'utilisateur par le Trésor public. En l'absence de paiement dans les 2 mois, Niort Agglo se réserve le droit de reprendre le matériel fourni.

Engagement de l'utilisateur

Le particulier ou le propriétaire s'engage à :

- installer le dispositif à l'adresse déclarée et suivre les indications contenues dans la notice d'utilisation remise,
- conserver le composteur en bon état et à ne pas le céder à un tiers,
- utiliser le composteur pour les biodéchets produits à l'adresse déclarée et conformément au guide du compostage remis,
- participer aux opérations d'évaluation du dispositif menées par Niort Agglo (enquêtes de satisfaction notamment) dans le cadre du suivi de l'opération.

Engagement de la collectivité

Niort Agglo s'engage à :

- fournir le matériel pour composter les déchets de cuisine et de jardin accompagné de la notice de montage et le guide d'utilisation,
- accompagner l'utilisateur dans sa pratique du compostage, notamment en proposant des ateliers en cours d'année,
- diffuser les résultats des enquêtes réalisées sur la pratique du compostage.

COUPON À REMPLIR

M/Mme Nom : Prénom :

déclare avoir pris connaissance des conditions d'obtention du composteur (et conserve un exemplaire de la présente charte d'utilisation)

Nombre de personnes au foyer :

Téléphone : Courriel :

Adresse : (bâtiment, numéro, voie) :

Commune :

Situation du demandeur : Propriétaire ou locataire

Renouvellement pour un montant de : (date et signature)